

27 octobre 1873

pouvoir avant que l'Acte du Parlement ne le lui confère en 1871. Par contre, il ne s'agit pas d'un pouvoir inhérent.

L'hon. M. LETELLIER de ST-JUST : Elles avaient le pouvoir que leur conféraient les lois.

L'hon. M. DICKEY dit que cet argument qui ne fait pas avancer les choses et qu'il est injuste de parler indirectement d'une personne simplement parce que l'autorité suprême de l'Empire a réfuté une mesure annoncée par son ami avocat au Sénat. Dans toutes les affaires de cette nature, il serait préférable de faire preuve de réserve et de prudence. Son ami avait tort, mais ses intentions étaient assurément bonnes, et le fait qu'il ait tort n'a pas nui à sa réputation.

L'hon. M. MACPHERSON dit que, avant que le débat ne soit clos, il se doit de féliciter le Sénat et le pays pour l'abandon de la charte du chemin de fer du Pacifique. Si le cap qu'il a adopté durant la dernière session a contribué à cet abandon, il pense avoir rendu un grand service au pays. Il croit que l'échec de ce plan profitera à l'ensemble de la Puissance, y compris la province éloignée de la Colombie-Britannique. Il est d'avis que l'échec de la compagnie et l'abandon de la charte accéléreront la construction du chemin de fer du Pacifique canadien. Le seul revers nuisible et déplorable que le pays a essuyé au cours des derniers mois est l'échec de l'arrangement conclu avec la compagnie du chemin de fer du Pacifique canadien et l'abandon de sa charte. Lorsque le plan de construction du chemin de fer, promis par le gouvernement, a été présenté au Sénat, il (M. Macpherson) était préparé à en discuter. Il appuyait la construction du chemin de fer en tant qu'ouvrage public, aussi rapidement que les intérêts publics le demanderaient et les finances du pays le permettraient. Avant de conclure, il remercie son ami, le sénateur de Grandville (M. Letellier de St-Just) de son aimable intervention.

L'hon. M. CHRISTIE dit qu'il n'a pas l'intention de proposer d'amendement à l'adresse en réponse au discours du Trône, mais qu'il tient à féliciter les honorables membres qui ont proposé et secondé la réponse. Il dit que le discours de l'auteur de la motion était empreint de modération et mentionne certains passages du discours. Or, puisque c'est la plus grande crise que le pays ait jamais traversée, il est d'avis que l'auteur de la motion s'est un peu trop attardé sur le contenu du deuxième et du troisième paragraphe du discours. Il ne fait aucun doute qu'il est d'avis qu'il aurait mieux valu les passer sous silence. Il (M. Christie) se devait néanmoins de saisir l'occasion d'affirmer que c'est le plus important revers que le pays avait jamais essuyé. Dans cette crise, ce sont la qualité du gouvernement du pays et la probité de l'administration qui sont en jeu. Lorsqu'on examine tous les tenants et aboutissants de la charte du Pacifique et des efforts déployés pour établir les faits entourant la charte, il n'y a aucune raison qu'il change d'avis, surtout qu'il pense qu'il est

de son devoir de proposer qu'un comité du Sénat enquête sur les conditions dans lesquelles la charte a été accordée. Or, il craint que sa proposition ne soit rejetée. L'une des raisons pour lesquelles sa proposition pourrait être refusée est que la Chambre des communes a proposé la création d'un comité semblable. Il maintient néanmoins qu'il est en droit de demander qu'un tel comité soit créé, afin que le Sénat puisse faire une enquête indépendante au sujet des faits. Quant au désaveu du bill des serments, il tient à corroborer les faits présentés par son ami d'en face (M. Letellier de St-Just). Ce bill a été présenté à la Chambre des communes et a été adopté le lendemain à toutes les étapes. Le bill a ensuite été renvoyé au Sénat et, après avoir quelque peu hésité, son ami, le ministre de l'Intérieur, l'a parrainé. De plus, les membres du Sénat avaient raison de supposer que le gouvernement de ce pays a conseillé à Son Excellence de lui donner la sanction.

L'hon. M. CAMPBELL fait remarquer que le Procureur Général a émis de sérieux doutes quant à savoir si le gouvernement impérial tolérera le bill.

L'hon. M. CHRISTIE admet qu'il en doute, non pas en tant que conseiller de la Couronne, mais en tant qu'avocat, en raison des propos tenus par le Procureur Général dans l'opinion écrite qu'il a envoyée à lord Dufferin. Par contre, rien ne permet de dire que cette mesure, sanctionnée à l'unanimité par le Parlement de ce pays, ait été imposée par le parti. Il demande si le Parlement aurait tort de demander aux conseillers juridiques de la Couronne d'Angleterre de lui fournir toutes les raisons qui les ont poussés à désavouer le bill? Il insiste que le Parlement a le droit d'être informé des raisons, or au lieu de savoir pourquoi le bill a été désavoué, le Parlement a été mis devant le fait accompli. Or, c'est un bill portant sur l'économie interne du Parlement et il a été envoyé au gouvernement britannique sous pli séparé, contrairement à la pratique courante qui consiste à envoyer l'ensemble des lois aux fins de révision par les autorités impériales. D'après la lettre envoyée par lord Kimberley, le bureau colonial l'a reçu le vingt-deuxième jour de mai 1873. Le comité d'enquête avait prévu de se réunir à Montréal le deuxième jour de juillet. Entre le vingt-deuxième jour de mai et le premier jour de juillet, personne ne savait que le bill avait été désavoué. Ce n'est que le premier jour de juillet, le jour précédant la réunion du comité, que la nouvelle a été annoncée par proclamation. Il soutient que les autorités impériales auraient eu le temps, entre le vingt-deuxième jour de mai et le premier jour de juillet, d'entériner le bill ou de modifier l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, ce qui aurait permis à ce Parlement de conférer l'autorité au comité d'entendre des témoignages sous serment. Or, rien ne prouve qu'une telle suggestion ait été faite à M. Gladstone, lequel n'aurait pas pu s'y soustraire, puisque la Chambre des communes avait récemment adopté un projet de loi similaire. Avec tout le respect qu'il voue au sujet et afin de justifier la position adoptée par son ami d'en face, il affirme que le gouvernement pensait que le bill était légal